

Date de dépôt: 5 octobre 2007

Pétition **sur le prix de revient des ambulances**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Je demande que la Commission de la santé qui étudie l'application du service d'appel d'urgence 144 étudie également le prix de revient des interventions des ambulances et SMUR, sachant que son prix de revient calculé scientifiquement conformément aux lois (surtout LAMal) est de 56,45 francs (selon indications des données fournies par les services) au lieu de la surfacturation de 708,90 francs soit 11,5 fois plus à l'exemple précis de C.S. le 15 juin 2006.

Une première partie des prix de détail a été fournie par les différents protagonistes qui s'occupent des ambulances et les ambulanciers eux-mêmes !

[...]*

Monsieur le Président de la Commission des pétitions, je souhaiterais être entendu par l'ensemble de la commission et si possible avec le Président et/ou les membres de la Commission de la santé rapidement.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma haute considération.

N.B. : 1 signature
Jean-Pierre Schaerrer
Rue du Léman 11
1201 Genève

**Le texte manuscrit complet de la pétition est à disposition des membres de la commission qui traitera cette pétition au Service du Grand Conseil*